

INFORMATION

Réhabilitation de l'Ancienne Mairie en Maison du Patrimoine

"L'Association Protégeons Ménerbes, qui a abondamment critiqué auprès des Ménerbiens le permis de construire délivré à la Commune pour la réalisation de travaux de réhabilitation et de modification de l'ancienne Mairie et de l'ancienne remise, s'est publiquement prévalu de demander au juge des référés du tribunal Administratif de Nîmes de suspendre l'exécution de l'arrêté de permis.

La mairie avise à son tour les Ménerbiens que la demande de l'Association a été rejetée et qu'en conséquence les travaux se poursuivent".

Le 7 Novembre 2023

Le Maire et le Conseil Municipal